



المستشفى الخاص الدولي للدار البيضاء

HÔPITAL PRIVÉ INTERNATIONAL DE CASABLANCA

HPIC

1097

**F A C T U R E**

N° : 24003806 Du : 07/02/2024

Patient : LARBI BOUDRARE

Prise en charge : MUPRAS (RAM)

N° Dossier : 24003569

Adhérent  
Vient d'Amber la 1<sup>re</sup> et repart  
et repart  
N93230  
1097

Amber  
et Raphael

Admission : 05/02/2024

Sortie : 07/02/2024

Désignations des prestations	Nombre	Lettre clé	Prix unitaire	Prix total
CORONAROGRAPHIE	1		6 000.00	6 000.00
PACE MAKER DOUBLE CHAMBRE	1		35 000.00	35 000.00
SONDE DE STIMULATION CARDIAQUE	1		2 500.00	2 500.00
			Sous-Total	43 500.00
LABORATOIRE	1	05/02/2024	1 388.22	1 388.22
LABORATOIRE	1	05/02/2024	144.70	144.70
LABORATOIRE	1	07/02/2024	292.10	292.10
			Sous-Total	1 825.02
PHARMACIE	1	PH	4 676.82	4 676.82
			Sous-Total	4 676.82
REANIMATION	1	SE	1 500.00	1 500.00
			Sous-Total	1 500.00
				Total clinique 51 501.84
Arrêtée la présente facture à la somme de :				Total brut : 51 501.84
Cinquante un mille cinq cent un dirhams quatre-vingt quatre centimes				Remise : 0.00
				Total net : 51 501.84
Matricule :	Adhérent :		Part organisme :	51 501.84
Affiliation :	N° prise en charge :		Part patient :	0.00
CIN : B361689	Code clinique :			
ICE :				



193 738



Le 14 mars 2024

HOPITAL PRIVE INTERNATIONAL DE CASABLANCA  
ANGLE BD BIR ANZARANE ET ABOU ISHAK SHIRAZI  
ET RUE BEN JILALI QUARTIER MAARIF  
CASABLANCA  
MAROC

**Objet : PRISE EN CHARGE PARTIELLE**

**Identifiant adhérent : 0001097\_1947-07-01\_LARBI**

**N/REF : 20240740027573**

**Adhérent : BOUDRARE LARBI**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de LARBI BOUDRARE.

Nous vous prions de noter que le restant à charge à régler directement par l'adhérent et que cette prise en charge est valable à concurrence de :

- Part Mutuelle : 38100.00 MAD
- Restant à charge adhérent : 4400.00 MAD

Validité de prise en charge : du 14-03-2024 au 14-06-2024.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

**Centre d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir  
6ème Etage. Casablanca.**

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à LARBI BOUDRARE.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.

Directeur MUPRAS

**CONDITIONS ET MODALITÉS :**

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
  - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
  - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
  - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
  - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.

